

## NOTICE EXPLICATIVE FICHE INSCRIPTION

### CENTRE DE LOISIRS



#### Renseignement des rubriques :



En entête noter les dates des semaines auxquelles votre enfant participe



Votre enfant :

Si vous bénéficiez de la CMU, joindre OBLIGATOIREMENT la copie de l'attestation à jour au début du séjour.

Si non notifiez le numéro de sécurité sociale couvrant l'enfant, et joindre la copie de la mutuelle.



Responsable légal :

Veillez obligatoirement notifier les responsables de l'enfant et leurs contacts. ATTENTION si la personne à contacter en cas de besoin n'est pas le responsable légal veuillez le notifier dans « autre personne autorisée à prendre en charge l'enfant ».

De plus, si interdiction de contact téléphonique ou visite entre le responsable et l'enfant veuillez joindre un document légal le spécifiant. Sans ces informations l'association contactera la personne notifiée en « responsable légal », en cas de problème durant le séjour.



Recommandations

Concernant les recommandations alimentaires veuillez soigneusement remplir la fiche sanitaire jointe au dossier en cas d'allergie.



Transports

Veillez spécifier le choix du transport sur la fiche (bus avec le village ou sur site)



## Fiche sanitaire :

Veillez remplir soigneusement et obligatoirement la fiche sanitaire.

- Précisez les vaccins et leurs dates et fournir la photocopie du carnet de santé de manière lisible
- Notifiez précisément les allergies dont souffre l'enfant
- Si votre enfant suit un traitement durant le séjour, fournir l'ordonnance ORIGINALE, sans cela le traitement ne pourra être administré durant le séjour.

Les responsables légaux doivent obligatoirement signer la fiche sanitaire.



## Règlement du séjour :

- Par chèque à l'ordre de : AEP BOIS DE BERTRAND
- En liquide : remis à l'association
- Par carte bleue : au siège ou sur le site de la colonie
- Par virement bancaire : en mentionnant le nom de l'enfant (RIB joint au dossier)

Chèque vacances acceptés

**ATTENTION** : le solde du séjour doit être effectué au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du séjour de l'enfant, après la déduction des aides, sauf accord avec l'association. Sans cela l'enfant ne pourra participer au séjour.

Les justificatifs des aides au séjour doivent être fournis dès que possible à l'association.



## Validation de l'inscription

Le séjour de votre enfant sera effectif dès l'envoi de la fiche d'inscription accompagnée de la fiche sanitaire et des arrhes.

**Arrhes** : 20 euros pour une semaine / 40 euros pour deux semaines

Dès réception, vous recevrez une « attestation d'inscription », validant le séjour.

### **Dossier à envoyer :**

**Par courrier : Colonie BOIS DE BERTRAND 1 bis rue ELISEE RECLUS 30 000 NIMES**

**A la permanence (même adresse)**

En cas de couvre-feu 18h permanence le 1er samedi du mois de 10h à 12h

En cas de couvre-feu 20h le mardi ou le vendredi de 18h à 19h 30 sur rendez-vous

**Par mail : [contact@boisdebertrand.fr](mailto:contact@boisdebertrand.fr)**